



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle aérien

Question écrite n° 115705

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur les conditions d'encadrement du droit de grève des personnels navigants des compagnies aériennes. En effet, la grève d'Air Algérie, qui a duré 4 jours et qui s'est arrêtée le 15 juillet a montré que nos aéroports pouvaient s'avérer particulièrement vulnérables face à un mouvement de grève d'une compagnie aérienne française ou étrangère. Dès lors, il conviendrait d'envisager qu'un tel conflit puisse concerner plusieurs compagnies et atteigne les différentes compagnies aériennes, d'un ou plusieurs pays. Cette situation de conflit généralisé mériterait d'être envisagée afin qu'une telle situation d'urgence puisse obtenir une réponse adéquate, en matière d'ordre public et d'accueil humanitaire. Il serait donc indispensable de mettre en place, un plan d'urgence pour affronter une telle situation exceptionnelle dans notre pays. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur une telle suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115705

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 8014

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)